

UQÀM
Département de science politique
Automne 2012

<p>POL 4411-20 Organisations Internationales : L'ONU et ses Institutions Spécialisées Mardi de 9h30 à 12h30</p>

Mr ANDRE FAYE
Département de Science Politique
UQÀM

Description du cours

Pendant longtemps, l'Etat est resté le seul et unique acteur des relations internationales. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'Etat était le seul sujet de Droit international auquel étaient reconnus tous les droits et obligations de sujet de droit international.

L'apparition d'organisations sur la scène internationale est dès lors perçue comme un phénomène relativement récent, phénomène qui prend de l'ampleur après le second conflit mondial. Les organisations internationales se rattachent à un phénomène plus général qui se manifeste par un souci de regroupement.

Si du point de vue historique les premières organisations internationales sont apparues vers la fin du 19^{ème} siècle, il reste que l'origine du phénomène est plus lointaine. Ainsi devenons nous interroger l'histoire pour expliquer les raisons de l'introduction de ce nouvel acteur qui marque l'émergence du multilatéralisme.

L'idée d'organiser politiquement la société internationale est née des réactions à l'anarchie qui résulte des conflits internationaux et à l'insuffisance de la doctrine d'équilibre.

De nombreux auteurs (Emmanuel Kant 1724-1804, Grotius 1583-1645) rêvaient dès lors d'un gouvernement mondial pour assurer la paix. Ils ont proposé selon des formes différentes la création d'organisations internationales capables de résoudre les conflits et de favoriser la coopération internationale.

La plupart des projets faits à la suite des périodes troublées avaient pour ambition d'intégrer un système unitaire de tous les Etats du monde, système comprenant un

certain nombre d'institutions capables de prévenir et résoudre les conflits d'intérêts entre les membres à l'image de la structure étatique.

Les crises et les tensions de la société internationale en démontrant les insuffisances de la coopération interétatique obligent à renforcer le réseau des organisations et à leur conférer la résolution des problèmes complexes.

Les premières organisations internationales vont apparaître comme des mécanismes de coopération institutionnalisés. Elles vont se caractériser par leur permanence, se distinguant ainsi des Conférences diplomatiques. Ce sera le cas des Commissions fluviales (La Commission fluviale du Rhin créée dès 1815 dont l'objectif premier était de faciliter la navigation fluviale et de favoriser les échanges commerciaux entre pays européens. C'est dans le but de promouvoir les échanges, cette fois entre l'Europe et l'Amérique, que sera créée l'Union télégraphique universelle (en 1865) ancêtre de l'actuelle Union internationale des télécommunications ou encore de l'Union Postale Universelle.

La grande vague de création d'organisations internationales date surtout de l'après deuxième guerre mondiale. Un des phénomènes les plus importants qui ont marqué les relations internationales de 1945 à nos jours est la multiplication fulgurante des organisations internationales. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie (politique, économique, Education, Santé, Environnement, Social, Culturel, Sportif,...).

L'importance des organisations n'est plus à démontrer. Cette importance se révèle entre autres par l'attachement de tous les Etats aux organisations. Tous les Etats petits ou grands, faibles ou puissants font partie à la fois de plusieurs organisations internationales.

L'étude des organisations internationales passe d'abord par une définition de ce que l'on entend par organisation. Toutes les organisations internationales présentent des spécificités qui leur sont propres.

Parmi ces organisations, l'Organisation des Nations-Unies est de loin la plus représentative de la Communauté internationale, la plus connue dans le monde et la plus présente dans la vie des Etats de tous les jours.

Mais, jamais une organisation n'a été aussi critiquée que l'ONU, à tort ou à raison. Mais en dépit de leurs échecs et de leurs faiblesses, les Nations-Unies revêtent une

importance capitale pour la Communauté internationale. Que serait ce monde sans les Nations-Unies ?

C'est d'ailleurs pourquoi l'ancien Secrétaire Général Kofi Annan disait « *applaudissez nos succès, condamnez nos échecs, mais de grâce, ne laissez pas cette institution indispensable dépérir, s'étioler ou s'éteindre par l'effet de l'indifférence, de l'inattention ou de la trop grande parcimonie des Etats membres* ».

Les Nations-Unies ne sont plus, si elles l'ont été dans le passé, ce « *machin* » dont a parlé le Général de Gaulle au début des années 1960. Elles ont permis à des pays de résoudre des différends, des crises qu'aucune nation, fut-elle la plus puissante, ne pouvait à elle seule régler. Force est de constater alors que son action demeure largement positive et doit être soutenue

D'une manière générale, les sentiments des Etats à l'égard du système des Nations-Unies sont partagés. La relation complexe entre les Etats membres et les Nations-Unies peut être située à trois niveaux. Nous avons dans cette relation une attitude instrumentale et critique, du moins contestataire et la reconnaissance de l'utilité de l'Organisation.

Tous les Etats membres des Nations-Unies, petits ou grands, puissants ou faibles économiquement et/ou politiquement, tentent d'utiliser l'Organisation dans le sens de leurs intérêts nationaux. L'Organisation a été, et elle est encore, utilisée soit pour légitimer une action unilatérale d'une puissance ou d'une coalition pour la sauvegarde d'intérêts nationaux, soit pour soutenir, sans réel pouvoir de décision, une action initiée par un Etat ou un groupe d'Etats. L'ONU est alors un outil, un instrument de la politique étrangère voire intérieure de certains Etats. Les Nations-Unies sont au cœur de la politique extérieure de tous les Etats membres. Même pour certains Etats les Nations-Unies occupent une place importante dans leur politique intérieure.

La reconnaissance de l'utilité des Nations-Unies se traduit de diverses manières. Nous pouvons citer, entre autres, le recours à l'organisation pour le règlement de nombreux différends, la participation de tous les Etats (qu'ils soient ennemis ou non) à ses travaux, sa reconnaissance par la majorité des Etats comme étant l'instance légitime de régulation des questions internationales. Les Nations-Unies sont ainsi un véritable baromètre des relations internationales.

Le fait d'être un lieu où puissent s'harmoniser des points de vue souvent divergents et un endroit où des Etats antagonistes acceptent de se retrouver pour discuter constitue également un autre aspect de l'utilité de l'Organisation. Les Nations-Unies sont alors une indispensable machine de diplomatie multilatérale. La session de l'Assemblée générale (qui se tient chaque année le troisième mardi de septembre) est sans aucun doute le plus grand rendez-vous diplomatique de la planète.

Tous les Etats membres critiquent l'action de l'organisation en particulier les Pays du Sud. Ces critiques portent essentiellement sur l'attitude « *deux poids deux mesures* » de l'Organisation dans le traitement des questions internationales. Par exemple, l'immobilisme et les hésitations des Nations-Unies face à certaines crises sont fortement critiqués.

Intérêts du cours

Ce cours revêt un triple intérêt.

1- Il permet tout d'abord d'avoir une vue d'ensemble d'une organisation qui est en prise directe avec les événements des six dernières décennies, ainsi qu'avec les règles, notamment de droit et les principes qui en rythment le déroulement.

Tout ce qui se rapporte aux Relations internationales aboutit d'une manière ou d'une autre aux Nations-Unies, y compris lorsque ces dernières paraissent avoir été ignorées, dans un premier temps au moins, par les acteurs étatiques. Il est ainsi de certains sujets qui sont au centre de l'actualité internationale, comme la lutte contre le terrorisme, la question du nucléaire, la paix et la sécurité dans certaines régions du monde. En effet si les Etats-Unis ont voulu cantonner l'ONU dans un rôle de légitimation de la riposte militaire qu'ils ont mise en œuvre en Afghanistan, ils se sont accordés par la suite sur la nécessité de confier à l'organisation la mission d'organiser la lutte contre le terrorisme.

Ceci pour dire que l'ONU a beau être décriée, critiquée pour ses multiples ratés dans le domaine du maintien de la paix, elle demeure l'ultime recours lorsque la tension est à son paroxysme, ou lorsque les risques d'impasse politique et diplomatique sont bien réels (par exemple lors de la guerre au Kosovo en 1999).

2- Le deuxième intérêt est un pléonasme : L'ONU est au cœur des Relations internationales. Elle est non seulement l'Institution autour de laquelle s'organisent de plus en plus les relations interétatiques (le débat général de l'Assemblée générale

donne souvent le ton de la diplomatie mondiale), mais elle est aussi l'organisation dans laquelle les peuples continuent de placer leurs grands espoirs. L'ONU occupe une place éminente dans l'esprit des responsables politiques, comme en témoignent plusieurs facteurs : la perpétuation, voire la consolidation de son caractère universel (192 Etats en sont aujourd'hui membres) : jamais dans l'histoire de l'ONU, un Etat n'a senti le besoin, comme l'y autorise la Charte de se retirer de l'organisation et à l'inverse, l'exclusion de l'ONU, comme sanction prononcée à l'encontre d'un Etat membre n'est jamais intervenue formellement.

Ces mêmes Nations-Unies figurent aussi au centre des préoccupations des opinions nationales : ces dernières paraissent aussi bien s'identifier à son action (dans le domaine du maintien de la paix, ou celui de la coopération internationale) que de la stimuler. Il suffit pour cela de relever le rôle joué par les opinions nationales (à travers les ONG) dans les Conférences Mondiales initiées par les Nations-Unies.

Les buts et les principes de l'organisation demeurent encore les références suprêmes qu'elles étaient, au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale : la portée, l'actualité et la solidité de l'acte fondateur de 1945 sont unanimement reconnues. Plus d'un demi-siècle après sa création, la foi dans les idéaux de l'on est constamment rappelée par les acteurs internationaux. La paix, le progrès social, la coopération internationale, le respect des droits de l'Homme (autant les buts assignés à l'ONU) demeurent les maîtres mots des relations internationales.

3-Enfin le dernier intérêt de ce cours est que l'analyse de ce thème montre que ce sentiment de confiance dans l'ONU ne saurait occulter l'espèce de défiance qui existe de plus en plus à l'égard de l'organisation mondiale. En cette période où l'incertitude le dispute à l'angoisse, où les facteurs de déstabilisation sont multiples que pernicieux, le doute s'installe souvent sur la capacité des Nations-Unies à jeter les fondements d'une nouvelle société internationale.

Presque Soixante et dix ans après sa création, bien des questions subsistent sur la capacité de l'ONU à assumer ses missions fondamentales, à répondre aux attentes placées en elle.

Le rôle de spectateur qui lui est attribué dans certaines crises (en particulier le conflit israélo-palestinien), ses difficultés à trouver des solutions qui engagent son

bon fonctionnement, la lourdeur de sa bureaucratie ainsi que les obstacles à sa réforme, donnent l'image négative auprès des opinions internationales.

L'ONU ne saurait relever les défis qui se posent à elle si elle ne se dote pas des moyens structurels et financiers mieux adaptés à ses missions principales. En effet le maintien de la paix, quelles que soient l'intérêt et l'utilité des opérations que l'ONU déploie à travers le monde, ne peut avoir qu'un effet accessoire si l'on ne s'attaque pas à ce qui constitue le terreau de la guerre. Là où la misère s'installe, là où les frustrations et les exclusions s'accumulent, le risque est grand de voir surgir la haine dont se nourrissent les conflits.

C'est donc pour dire que l'analyse de ce thème ne sera pas uniquement structurelle. En d'autres termes, il ne s'agira pas seulement d'analyser l'organigramme, les structures de l'ONU et de ses institutions spécialisées, mais l'accent sera mis davantage sur l'évolution dynamique même de l'organisation à travers ses activités, programmes,....

Objectifs du cours

Ce cours a pour objectif général de familiariser les étudiant(e)s avec les différentes catégories d'organisations internationales, leur composition, mode de fonctionnement et activités, les défis auxquels elles sont confrontées ainsi que le droit qui leur est applicable.

Quant à ses objectifs spécifiques, il s'agit :

- De permettre à l'étudiant(e) de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies,
- De connaître les spécificités du système des Nations-Unies par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et de mieux situer la place et le rôle de l'Organisation mondiale dans les relations internationales contemporaines,
- Et enfin d'introduire les étudiants aux concepts, aux problématiques et aux débats théoriques dans la discipline des relations internationales sur les organisations internationales.

Le cours couvre ainsi un large éventail de connaissances théoriques et historiques qui pourront offrir aux étudiants les outils intellectuels nécessaires afin d'interpréter et d'appréhender l'environnement international.

A l'issue de ce cours, les étudiants doivent être en mesure de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies, de connaître ses spécificités par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et enfin de pouvoir mieux situer la place et le rôle du système des Nations-Unies dans les relations internationales contemporaines.

Méthodologie d'enseignement

L'enseignement de ce cours est essentiellement magistral. Toutefois, la discussion en classe sous forme de petits débats et de questions sur les enjeux actuels sera largement encouragée et soutenue.

Mode(s) et critères généraux d'évaluation

1- Un examen à la mi- session comptant pour 30% de la note finale.

Date : 20 novembre 2012.

Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais.

NB : Seront autorisés le jour de l'examen de mission les documents suivants : Recueil et Notes de cours.

2- Un Travail de recherche comptant pour 30% de la note finale.

Ce travail de recherche a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec les activités et le fonctionnement des organisations internationales mais surtout de pouvoir faire une analyse critique d'une problématique relative à la vie des organisations internationales.

Ce travail de recherche pourra porter sur l'un des sujets suivants :

- 1- La crise humanitaire en Afrique de l'Est.
- 2- L'instrumentalisation de l'ONU par les grandes puissances.

- 3- L'ONU et la crise en Côte d'Ivoire.
- 4- La réforme du Conseil de sécurité.
- 5- Quel avenir pour l'OTAN ?
- 6- L'ONU et la question palestinienne.
- 7- L'ONU et la crise en République Démocratique au Congo.
- 8- L'ONU et les révoltes du monde arabe.
- 9- L'ONU et la lutte contre le terrorisme.
- 10- L'Union Africaine et la crise libyenne.
- 11- La participation canadienne aux OMP.
- 12- Quelle aide publique au développement pour les pays du Sud ?
- 13- La question de la non-prolifération nucléaire au regard du dossier iranien.

Les étudiants pourront aussi choisir un sujet qui les intéresse particulièrement, en autant qu'il soit pertinent par rapport au cours. Dans ce cas, il faudra l'approbation de l'enseignant.

Il peut s'agir d'un travail de réflexion théorique, historique, d'une évaluation d'une Organisation Internationale particulière, ou bien un travail qui traite de la coopération internationale sur une thématique donnée.

L'enseignant reste disponible pour des conseils et des orientations pratiques pour votre travail de recherche. Un(e) auxiliaire sera également disponible pour vous aider dans la méthodologie de votre travail de recherche.

Les étudiants pourront consulter les documents ayant trait au sujet choisi, ceux des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, ainsi que les journaux et revues réservés à cet effet.

Remise du travail de recherche le 27 novembre 2012.

3- Un examen à la fin de la session valant 40% de la note finale.

Date : 18 Décembre 2012.

L'examen portera sur une liste de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète.

Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe ou de vocabulaire.

Sont autorisés lors de l'examen, les notes de cours et le recueil de textes.

Matériel didactique

- Matériel obligatoire
- **Le recueil de textes** disponible à la COOP. Il est indispensable que les étudiants fassent les lectures recommandées afin de faciliter la compréhension de la matière.
 - Matériel recommandé pour des lectures complémentaires disponible à la Bibliothèque
- **Les Organisations internationales**, Manuel Diez Valesco Vallejo, Collections Droit international, Editions Economica, Paris, 1999.
- **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, *(sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet)* ; 3^{ème} Edition, Paris, Economica.

NB : Ouvrages disponibles à la bibliothèque de la Faculté

Cours 1 : 2 octobre 2012

Lectures recommandées

- ***Voir dans le Recueil les documents portant sur la notion d'organisations internationales :***

- 1- Qu'est-ce qu'une Organisation internationale
- 2- Les organisations internationales : Généralités.
- 3- Les ONG et les Sociétés multinationales.

Chapitre I : Définition et classification des organisations internationales

Section I : La définition de l'Organisation internationale

§ 1. Une association volontaire d'Etats.

- Distinction avec d'autres types d'organisations :

- 1) Organisations non gouvernementales (ONG)
 - a. Les principaux critères définissant une ONG.
 - b. Les différentes catégories d'ONG
- 2) Les Sociétés multinationales ou transnationales.
 - 1) Les caractéristiques.
 - 2) Diversité des STN.
 - a) Histoire des OI.
 - 1) Les premières OI.
 - 2) Multiplication des OI à partir de 1945.

§ 2. L'initiative et les raisons de la création de l'organisation internationale

- a) L'initiative de la création de l'OI.
- b) Qu'est-ce qui pousse les Etats à se rassembler au sein d'OI ?

Section II : La classification des organisations Internationales.

§ 1. La classification selon le critère géographique.

§ 2. La classification selon l'étendue matérielle des compétences.

§ 3. La classification selon la nature des compétences.

§ 4. La distinction avec d'autres types d'organisations : les ONG, les sociétés transnationales.

Chapitre II : Le processus de création et la participation à la vie l'organisation internationale.

Section I : Le processus de création de l'organisation internationale.

§ 1. L'acte créant l'organisation internationale : le traité international.

1- Elaboration

- ⇒ La négociation
- ⇒ L'adoption

2- La question des réserves

- a) La possibilité d'émettre des réserves
 - ⇒ l'exclusion de toute réserve
 - ⇒ L'exclusion des réserves pour certaines dispositions
 - ⇒ Le silence de l'Acte quant aux réserves.

b) L'acceptation des réserves

c) Les effets des réserves

§ 2- Les Amendements de l'acte constitutif

- a) La notion d'amendement
- b) La procédure d'amendement
 - a- Quand l'acte constitutif ne prévoit rien
 - b- Quand l'Acte constitutif prévoit une procédure

Section II. Participation aux OIG

§ 1. Admission

- 1) Distinction de base
 - a) Les membres originaires.
 - b) Les autres membres :
- 2) Conditions d'admission
- 3) La succession d'Etats
 - A. *Le sort de l'Etat prédécesseur*
 - B. *Sort de l'Etat successeur*

§ 2. Qui peut être membre d'une OI ?

- 1) Les Etats
- 2) Les OI

Comment une OI peut-elle adhérer à une OI ?

- 3) Les entités fédérées
- 4) Cas particulier : le Conseil des Nations Unies pour la Namibie

§ 3. Représentation dans les OIG

1. Quantité des représentants
2. Qualité des représentants

Section III : Fin de la qualité de membre

§ 1. Le retrait

- 1) Les conditions du retrait
 - a. *L'acte constitutif prévoit une possibilité de retrait*
 - b. *L'acte constitutif ne prévoit pas de possibilité de retrait*
- 2) Les conséquences du retrait
 - 1) Quant aux obligations liées à la qualité de membre
 - 2) *Quant aux actes de l'OI*
 - 3- Réadmission

§ 2. L'exclusion

- 1) Les conditions
- 2) Conséquences de l'exclusion

§ 3. La suspension

- 1- Les conditions exigées.
- 2- Les conséquences résultant de la suspension

Cours 2 : 9 octobre 2012

Lectures recommandées.

Voir dans le Recueil les Documents portant sur la nature juridique de l'Organisation internationale :

- 1- Le statut juridique de l'Organisation internationale.

2- Avis consultatif du 11 avril 1949 (Réparation des dommages subis au service des Nations-Unies).

Chapitre III : La personnalité juridique et les privilèges et immunités des Organisations Internationales.

Section I : La personnalité juridique des Organisations Internationales

§1- Les caractéristiques générales permettant de reconnaître à une organisation internationale la personnalité juridique.

§ 2. L'origine problématique de la personnalité juridique internationale de l'organisation internationale : Avis consultatif du 11 avril 1949.

- ⇒ Une construction purement jurisprudentielle.
- Les termes du problème.
- La réponse de la jurisprudence.
- Une personnalité distincte de la personnalité juridique interne

§ 2. La nature de la personnalité juridique de l'OI.

- ⇒ La personnalité juridique internationale
- ⇒ La personnalité juridique de droit interne.

Section II : Les Conséquences de la personnalité juridique de l'OI : Les privilèges et immunités.

§ 1. Fondements juridiques des privilèges et immunités de l'organisation internationale

- ⇒ Les textes constitutifs (conventionnels)
- ⇒ La coutume

§ 1. Privilèges et immunités des OI

1- Raison d'être

- a. Privilèges
- b. Immunités

2- Les différentes sources

- ⇒ - L'acte constitutif de l'OI
- ⇒ - Les conventions spécialisées
- ⇒ - Les accords de siège
- ⇒ - Le droit interne des Etats

3- Le contenu : qui bénéficie des privilèges et immunités et sur quoi portent-ils?

a- Qui en bénéficie ?

b- Sur quoi portent-ils ?

- ⇒ - Une immunité absolue de juridiction et d'exécution

4 – L'étendue des privilèges et immunités des OI

- a. Les OI sont soumises au droit interne
- b. L'immunité ne concerne que les juridictions nationales
- c. L'immunité peut être écartée si elle empêche toute voie de recours
- d. Les textes prévoyant l'immunité peuvent prévoir des exceptions.
- e. L'OI peut renoncer à son immunité
- f. L'immunité n'empêche pas les OI d'agir en tant que demanderesse

5- Inviolabilité des locaux

6- Privilèges fiscaux

7- Droit d'utiliser des valises diplomatiques

§ 2. Privilèges et immunités des fonctionnaires et agents des OI

- a- La raison d'être
- b- Les sources
 1. L'acte constitutif
 2. Les conventions spécialisées sur les privilèges et immunités
 3. Les accords de siège

a- Personnes concernées

b- Portée

La portée des privilèges et immunités dépend de :

1- L'OI

2- La nature des fonctions de l'agent

3- Les actes accomplis

⇒ - Levée de l'immunité

f- Attitude des Etats par rapport à l'immunité

Section III : Les modes d'adoption des décisions au sein des organisations internationales.

§ 1. Les systèmes unanimitaires.

a- l'unanimité relative ou généralisée

b- L'unanimité concertée ou l'institution u droit de veto

§ 2. Les systèmes majoritaires.

§ 3. Le système de consensus

a- Définition

b- Les conséquences

Section V : La responsabilité internationale de l'organisation

§ 1. Un droit à réparation du préjudice subi au profit de l'organisation internationale.

§ 2. Une obligation de réparation d'un préjudice subi à la charge de l'organisatio

Cours 3 : 16 octobre 2012

Lectures recommandées

Manuel Diez de Velasco Vallejo, Les organisations internationales, Paris : Economica, 1999 p. 74-121.

Chapitre IV : Structure et les ressources de l'organisation

Section I : Les organes de l'organisation

§ 1. La classification des organes.

1. La classification fondée sur l'origine et la composition des organes

*** Selon l'origine des organes on peut retenir deux catégories d'organes**

⇒ Les organes principaux

⇒ Les organes subsidiaires

*** Suivant la composition des organes**

⇒ - Les organes interétatiques

⇒ - Les organes intégrés

b- Classification fondée sur l'extension et les fonctions des organes

*** Selon l'extension**

- ⇒ - Les organes pléniers
- ⇒ - Les organes restreints

***Selon leur fonction**

- ⇒ - Les organes politiques.
- ⇒ - Les organes administratifs.
- ⇒ - Les organes juridictionnels.

§ 2. Le fonctionnement et les règles applicables à l'organisation

- a- Le fonctionnement de l'organisation
- b- Les règles élaborées par l'organisation internationale

Section II : Les ressources de l'organisation

§ 1. Le personnel de l'organisation

- a- Les fonctionnaires internationaux
- b- Les agents contractuels
- c- Les fonctionnaires détachés des Etats membres

§ 2. L'autonomie financière de l'organisation.

- a- Les contributions obligatoires.
- b- Les contributions volontaires.

Chapitre V : Compétences et pouvoirs de l'organisation internationale.

Section I : Les compétences de l'organisation internationale

§ 1. Les compétences fonctionnelles

- 1- Les compétences normatives de l'OI
- 2- Les compétences de l'organisation liées à un territoire.

§ 2. Les compétences implicites

Section II : Les pouvoirs de l'organisation internationale

- § 1. Le pouvoir normatif ou de réglementation
- § 2. Le pouvoir répressif
- § 3. Le pouvoir de sanction
- § 4. Le pouvoir juridictionnel

Cours 4 : 23 Octobre 2012

Lectures recommandées

Voir dans le Recueil le Document portant sur :

⇒ De la SDN à l'ONU.

Lire dans :

⇒ - Manuel Diez de Velasco Vallejo, Chapitre VIII : l'organisation des Nations-Unies et Chapitre IX : Les buts et les principes des Nations-Unies, dans Manuel Diez de Velasco Vallejo Les Organisations internationales, Paris : Economica, 1999, p. 127-169.

Deuxième partie : L'Organisation des Nations-Unies

Chapitre introductif : La création de l'ONU

Section 1 : Les fondements de l'ONU

§ 1 : La création de l'ONU

§ 2 : La Charte des Nations-Unies

⇒ Sa nature juridique

⇒ Sa portée

§ 3 : Les buts et les principes de l'ONU

a) Les buts de l'ONU (article 1 de la Charte)

b) Les principes de l'ONU (article 2 de la Charte)

1- *Le principe de non recours à la force*

2- Les principes de règlement pacifique des différends (ou les principes basés sur l'idée d'une société internationale pacifique).

3- Le principe de non intervention

⇒ La licéité problématique de certaines formes d'intervention

4- Les principes basés sur l'idée d'une société d'Etats souverains

⇒ - La souveraineté interne

⇒ - La souveraineté internationale

5) Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Section II : La composition de l'ONU (article 3 de la Charte)

§1 : Les membres originaires

§2 : Les membres admis

§3 : Les membres partiels

§4 : La sortie de l'organisation : la perte de la qualité de membre

a- Le retrait ou la sortie volontaire

b- La sortie forcée de l'ONU

c- La suspension

a- L'exclusion de l'ONU.

Section III : Le financement de l'ONU

§1 : Les contributions obligatoires.

§2 : Les contributions volontaires

Titre I : Les organes principaux des Nations-Unies

Lectures recommandées

Voir dans le recueil les documents portant sur l'ONU :

- 1- Organes des Nations-Unies
- 2- Document d'information sur le Système des Nations-Unies.

Lire dans :

- 1- Manuel Diez de Velasco Vallejo « Les organes des Nations Unies » dans Manuel Diez de Velasco Vallejo, "Les Organisations internationales", Paris : Economica, 1999, p. 193-211.

Chapitre I : L'Assemblée Générale

Section I : La Composition et le Fonctionnement

§1 : La composition (article 9 de la Charte)

§2 : Le Fonctionnement (article 20 de la Charte)

§3 : Les commissions de l'Assemblée Générale

§4 : Le bureau et la Présidence de l'Assemblée générale.

Section II : Fonctions et pouvoirs de l'AGNU

§1 : Les Fonctions et pouvoirs. (Articles 10-17 de la Charte)

§2 : La portée des résolutions

Section III : Modes de scrutin et langues de travail (articles 18-19 de la Charte)

§1 : Les modes de scrutin

§2 : Les langues de travail

Section IV : L'Assemblée Générale de l'ONU à l'épreuve de la suprématie du Conseil de sécurité.

§1 : «L'âge d'or» de l'Assemblée générale

§2 : Le lent effacement de l'Assemblée générale

Section V : les organes subsidiaires de l'Assemblée générale

§1 : La commission du désarmement

§2 : La commission du droit international

§3 : La conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

§4 : Le comité spécial des opérations de maintien de la paix

§5 : Le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

§6 : Le comité des contributions

§7 : Le Tribunal administratif

Cours 5 : 30 Octobre 2012

Lectures recommandées.

Voir dans le recueil les documents portant sur la réforme de l'ONU :

- 1- La réforme de l'ONU : une exigence de nos jours.
- 2- Soixante après : La réforme du Conseil de Sécurité des Nations-Unies est-elle possible?
- 3- La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : Obsédante et impossible.
- 4- Les Etats-Unis et la réforme de l'ONU : Idéalisme et Réalisme.

Chapitre II : Le Secrétariat général.

Section I : La composition (article 97 de la Charte)

§1 : Le secrétaire Général (article 98 de la Charte)

A- Nomination

B- Rôle du SG

§2 : Le personnel du secrétariat (article 101 de la Charte)

Section II : L'organigramme du Secrétariat

§1 : Les différents départements et bureaux

- a- Le Département des opérations de maintien de la paix
- b- Le Département des affaires politiques
- c- Le Département des affaires économiques et sociales

§2 : Les bureaux régionaux

- a- Office des Nations unies contre la drogue et le crime
- b- Office des Nations unies à Genève
- c- Office des Nations unies à Vienne
- d- Office des Nations unies à Nairobi
- e- Organisation Européenne des Droits de l'Homme Strasbourg - France

Section III : La place du Secrétariat dans le dispositif institutionnel et l'évolution de la fonction de Secrétaire général de l'ONU

§1 : La place du Secrétariat dans le dispositif institutionnel

§2 : L'évolution de la fonction de Secrétaire général de l'ONU.

Voir site internet :

www.un.org/french/docs/sc

www.un.org/french/documents/index.html

Lectures recommandées

Voir dans le recueil le document portant sur :

- Les Etats-Unis et les Nations-Unis.

Chapitre III : Le Conseil de sécurité (Chapitre V de la Charte)

Section I : La Composition (article 23 de la Charte)

§1 : Les membres permanents

§2 : Les membres non permanents

Section II : Le fonctionnement du Conseil de sécurité.

§1 : Les sessions

§2 : La procédure d'adoption des résolutions (article 27 de la Charte)

§3 : Le droit de veto

§4 : La portée des résolutions du Conseil de sécurité

Section II : Les fonctions et pouvoirs (article 24-26 de la Charte)

§1 : Les fonctions

§2 : Les pouvoirs

Section III : Les organes subsidiaires du Conseil de sécurité

§1 : Le Comité pour l'admission de nouveaux membres

§2 : Le Comité d'Etat-major

§3 : Le Comité des sanctions

§4 : Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

§5 : Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda

Section IV : La question de la réforme

§1 : La nécessité d'une réforme

§2 : Les propositions pour une amélioration du fonctionnement du CS.

§3 : Les obstacles à la réforme du CS.

Cours 6 : 6 novembre 2012

Lectures recommandées

Voir dans le recueil le document portant sur l'action de l'ONU en faveur du développement économique et social :

1- Développement économique et social

2- Les objectifs du millénaire pour le développement

3- Les objectifs du millénaire pour le développement : un bilan critique 10 ans après leur adoption.

Voir les sites internet :

www.ici-cij.org/homepage/index (CIJ)

www.un.org/fr/ecosoc/

Chapitre IV : Le Conseil Economique et Social (chapitre X de la Charte)

Section I : Composition et rôle

§1 : La composition (article 61 de la Charte)

§2: Les fonctions et pouvoirs (article 62-66 de la Charte)

Section II : Structure et fonctionnement

§1 : Les sessions

§2 : Les commissions techniques

Section III : Les organes subsidiaires du Conseil Economique et Social

§1 : Dans le domaine économique et social

§2 : Dans le domaine des Droits de la Personne

§3 : Les Commissions régionales

Chapitre V : La Cour Internationale de Justice (CIJ) (Chapitre 14 de la Charte)

Section I : l'organisation

§1 : La composition (article 93 de la Charte)

§2 : Le fonctionnement de la Cour

Section II : Les Compétences

§1 : La compétence contentieuse

§2 : La compétence consultative

§3 : La procédure d'adoption des décisions

§4 : La portée des décisions

Section III : Les limites à l'action de la CIJ

§1 : Le confinement aux conflits limités et « marginaux »

§2 : La concurrence d'autres modes de règlement de différends

Chapitre VI : Le Conseil de Tutelle (Chapitre XIII de la Charte)

Section I : Composition et rôle (articles 75-85 de la Charte)

§1 : La composition (articles 86 de la Charte)

§2 : Le rôle (articles 88, 90-91 de la Charte)

Section II : La « disgrâce actuelle » du Conseil

§1 : La situation actuelle du Conseil

§2 : De la nécessité de réformer le Conseil de tutelle

Cours 7 : 13 Novembre 2012

Lectures recommandées

Voir dans le recueil les documents portant sur la sécurité collective et le maintien de la paix :

- 1- La sécurité collective.
- 2- L'ONU et la sécurité à l'échelle planétaire.
- 3- L'ONU et la paix internationale depuis 1945
- 4- Questions réponses sur les OMP des Nations-Unies.
- 5- Les opérations de maintien de la paix.
- 6- L'ONU et le maintien de la paix en Afrique.
- 7- La contribution canadienne aux OMP

Chapitre VII : L'ONU et le maintien de la paix

Section I : Le mécanisme de sécurité collective

§1 : Le Chapitre VII de la Charte (articles 39-51 de la Charte)

§2 : Le chapitre VIII de la Charte (articles 52-54 de la Charte)

Section II : Les opérations de Maintien de la paix

§1 : La classification des opérations de Maintien de la paix

§2 : L'évolution des opérations de Maintien de la paix

Cours 8 : 27 Novembre 2012

Lectures recommandées

Voir dans le recueil les documents portant sur l'ONU et l'Assistance humanitaire :

- 1- Les Nations-Unies et l'action humanitaire.
- 2- La gestion de l'action humanitaire en Afrique. Un défi permanent.

Troisième Partie : Les Institutions spécialisées du système des Nations-Unies

Chapitre I : L'organisation des Nations-Unies pour la Science, la Culture et l'Education (Unesco)

Section I : Les prémices de l'organisation

§1 : Les origines

§2 : Les nouveaux champs d'action

Section II : La structure

§1 : La Conférence générale

§2 : Le conseil exécutif

§3 : Le Secrétariat

Section III : Les domaines de compétences

§1 : L'éducation : une priorité

- ⇒ L'alphabétisation
- ⇒ Les écoles associées
- ⇒ De multiples actions pédagogiques

§2 : La Science

- ⇒ Science et environnement
- ⇒ Sciences sociales et humanitaires

§3 : La Culture

Chapitre II : L'organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO)

Section I : Objectifs et activités.

§1 : Les objectifs

§2 : Les activités

- 1- L'assistance technique
- 2- Un rôle d'information, de réflexion et de sensibilisation

Section II : Le fonctionnement

§1 : Les Etats membres

§2 : Les principaux organes

- 1- La Conférence
- 2- Le Conseil
- 3- La direction

Cours 9 : 4 décembre 2012

Lectures recommandées

Manuel Diez De Velasco Vallejo, Les organisations internationales, Collection Droit international, Editions Economica, Paris, 1999, pp. 349-364.

NB : Voir le site et faire un résumé de l'actualité des activités de l'OMS

- <http://www.who.int/fr/> (OMS)

Recueil : Document portant sur :

- Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de la santé.

Chapitre III : L'Organisation mondiale de la santé (Oms)

Section I : la création de l'Organisation

§1 : Les origines

§2 : La devise de l'OMS : «la santé pour tous»

Section II : L'organigramme : Une organisation décentralisée

§1 : Les organes centraux

1- Une Assemblée mondiale de la santé

2- Le Conseil

3- Le Secrétariat

§2 : Les organisations régionales

1- Le Comité régional

2- Le Bureau régional

Section III : Les grands domaines d'action de l'OMS

§1 : Harmonisation et codification

§2 : Assistance aux pays les moins avancés

§3 : La recherche

Lectures recommandées

NB : Voir les sites et faire un résumé de leurs activités

- <http://www.iaea.org/> (**AIEA**)
- <http://www.unido.org/> (**ONUDI**)
- <http://www.imo.org/> (**OMI**)

NB : Travail de recherche sur la lutte contre le terrorisme

Chapitre IV : l'Agence internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Section I : Fonctions et objectifs

§1 : Objectifs

§2 : Fonctions

Section II : Les organes de l'AIEA

§1 : Le Secrétariat

§2 : La Conférence générale de l'AIEA

§3: Le Conseil des Gouverneurs

Section III : L'AIEA face à certaines crises

§1 : Le cas de l'Irak

§2 : Le cas de l'Iran

§3 : Le cas du Japon

Cours 10 : 11 décembre 2012

Chapitre IX : L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

Section I : Buts et activités de l'organisation

§1: Les buts

§2: Les activités

Section II : La structure de l'organisation

§1 : L'Assemblée de l'organisation

§2 : Le Conseil

§3 : Le Secrétariat

Chapitre XI : Les Institutions spécialisées de coopération économique, financière et commerciale.

I- Fonds Monétaire International

Section I : Création et fonctionnement

§1 : Création

§2 : Fonctionnement, Gouvernance et organisation

§3 : Objectifs

Section II : Champ d'action du FMI

§1 : Surveillance des économies

§2 : Assistance financière

§3 : Assistance technique

Le FMI en quelques chiffres

- a) Nombre de pays membres : 187 pays
- b) Siège : Washington, D.C.
- c) Conseil d'administration : 24 administrateurs représentant des pays et groupes de pays
- d) Effectifs : environ 2.500, originaires de 160 pays
- e) Total des quotes-parts : 376 milliards de dollars EU (au 25 mai 2011)

- f) Complément de ressources promis ou engagé : 600 milliards de dollars EU
- g) Encours des prêts (au 25 mai 2011) : 280 milliards de dollars EU, dont 215 milliards non tirés (voir tableau)
- h) Principaux emprunteurs (montants convenus au 25 mai 2011) : Grèce, Portugal, Irlande.

II- La Banque Mondiale.

- A- Histoire
- B- Rôles
- C- Fonctionnement
- D- Présidence
- E- L'influence des USA
- F- Les critiques

III- L'OMC

- A- Histoire
- B- Champ d'application
- C- Fonctionnement
- D- Sommets
- E- Accords
- F- Critiques à l'encontre de l'OMC
- G- Conflits
- H- Procédure de règlement des conflits
- I- Membres et observateurs

+ Révision générale et conseils pour l'examen final.

Examen final : 18 décembre 2012.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.